



**CLEVELAND**

Province de Québec  
MRC du Val-Saint-François  
Municipalité du Canton de Cleveland

# **AVIS PUBLIC**

## **AUX PERSONNES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM**

**AVIS PUBLIC** est donné, par le soussigné, que lors d'une séance tenue le 7 novembre 2022, le conseil municipal a adopté le second projet de règlement intitulé « Règlement numéro 591 modifiant le règlement numéro 446 intitulé règlement de zonage, concernant les usages autorisés dans la zone R1.

Ce second projet de règlement a pour objet les modifications suivantes :

- Autoriser l'usage bi familial isolé dans la zone R1.

Ce second projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums* dans les municipalités.

Une demande concernant les dispositions modifiant les normes de location court terme peut provenir de l'ensemble du territoire. Elle vise à ce que le règlement contenant une telle disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de l'ensemble du territoire.

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau municipal au plus tard le 25 novembre 2022;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient (R1).

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 292 chemin de la Rivière, Canton de Cleveland, durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Donné à Canton de Cleveland, le 9 novembre 2022.

**Martin Lessard**  
Directeur général / greffier-trésorier  
Municipalité du Canton de Cleveland